

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03860 Numéro SIREN : 527 736 797 Nom ou dénomination : A2SB CONSULTANTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2019 sous le numéro de dépôt 26426

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/26426

Déposant :

Nom/dénomination : A2SB CONSULTANTS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 527 736 797

N° gestion : 2013 B 03860



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise SASU A2SB CONSULTANTS										Neant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 51 AVENUE DE LA LIBERATION 94100 SAINT MAUR DES FOSSES											
SIREN 5 2 7 7 3 6 7 9 7											
Durée de l'exercice en nombre de mois 1 2										Durée de l'exercice précédent 1 2	
										26426	
										Exercice N clos le 31/12/2017	
ACTIF											
										Net	
										5	
Immobiliations corporelles											
Fonds commercial *											
Autres *											
Immobiliations financières * (1)											
Total I (5)											
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *											
Marchandises *											
Avances et acomptes versés sur commandes											
Clients et comptes rattachés *											
Autres * (3)											
Valeurs mobilières de placement											
Disponibilités											
Charges constatées d'avance *											
Total II											
Total général (I+II)											
PASSIF											
Capital social ou individuel *										100	
Plans de réévaluation											
Réserves légales											
Réserves réglementées *											
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)											
Rapport à nouveau										(11 002)	
Résultat de l'exercice										(526)	
Provisions réglementées											
Total I										(11 428)	
Provisions pour risques et charges											
Total II											
Emprunts et dettes assimilées										324	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours											
Fournisseurs et comptes rattachés *										4 380	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										7 455	
Produits constatés d'avance											
Total III										12 158	
Total général (I + II + III)										730	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an										(1) Dont dettes à plus d'un an	
(2) Dont créances à plus d'un an										(2) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	
(3) Dont compte courant d'associés débiteurs										(3) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT

B



Signature

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Société soumise à l'impôt sur le revenu (SIR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS) - Désignation de l'entreprise		SASU A2SB CONSULTANTS		Exercice N clos le		31/12/2017				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Scant ☐				
PRELÈVEMENTS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		215				
		Services *		217		217				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitations reçues						225			
	Autres produits						250			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					240				
	Variation de stocks (marchandises) *						241			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						248			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						249			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - immobilier :)					252			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAF *)			253		253			
	Rémunérations du personnel *						250			
	Charges sociales (cf. annexe 380)						252			
	Dotations aux amortissements *						254			
	Dotations aux provisions						255			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * - dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262			
Total des charges d'exploitation (II)						264	526			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(526)			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (VI)		290				
Produits exceptionnels (IV)						295				
Charges exceptionnelles (VII)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) - dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			317		300			
Impôt sur les bénéfices *		(VII)					305			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES (Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII))						310	(526)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	526			
Relevés	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGI) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers * (dont intérêts excédentaires des emprunts d'associés)	327		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	328		330			
	Prise en compte des loyers à rembourser dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location	(Part des loyers dispensée de rembourser (art. 249 sexies D))			329		351			
	Charges affranchies à l'échelle relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			338						
Résultat fiscal affranchi à l'échelle relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				350						
Exclusions	Produits affranchis à l'échelle relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					357				
	Entreprises nouvelles (art. 380)	380		ZFU (I) (octies et octies A)	387		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 381)	381		JFI (I) (sexies A)	389					
	ZRR (I) (quinquies)	382		ZRR (I) (quinquies)	388					
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 383)	383		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 384 quinquies)	385					
	ZEA (I) (quintuplexes)	385		Investissements outre-mer	386		350			
	Crédit due au report en arrière du déficit				386					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 des lois)				388						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352		354	526
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356				
Déficits antérieurs reportables *		7 263	dont imputés sur le résultat :					359		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	357		372	526

Les produits financiers et les charges financières sont déduites dans la notice 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2018



Signature

SASU A2SB CONSULTANTS

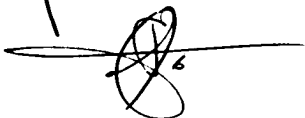
51 AVENUE DE LA LIBERATION

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

4
Certifié conforme à l'original 

SERPAS



Handwritten signature

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 730,00 E.

Le résultat net comptable est une perte de 525,92 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/05/2018 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SERPAS



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Non applicable.

SERPAS

RB



J. H. L.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 580 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 580			2 580
Immobilisations financières				
TOTAL	2 580			2 580

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 2 580 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 580			2 580
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 580			2 580

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	2 580	2 580	0	3 ans
TOTAL	2 580	2 580	0	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 730 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	730	730	
TOTAL	730	730	

SERPAS

B

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

SERPAS

AS



J. H. L.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 100 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	1,00	100
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	1,00	100

4.2 - Etat des dettes = 12 158 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	324	324		
Dettes financières diverses	7 455	7 455		
Fournisseurs	4 380	4 380		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	12 158	12 158		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 380 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 380
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	4 380

SERPAS



[Handwritten signature]

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SERPAS



6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

SERPAS



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 4 380 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	4 380
Fourn factures non parvenues.(408100)	4 380
TOTAL	4 380

SERPAS



A2SB CONSULTANTS
Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 51, avenue de la Libération
94100 SAINT-MAUR DES FOSSES.
RCS CRETEIL : 527.736.797.

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le trente juin à 12 heures.

L'associé s'est réuni au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation de la Présidence faite individuellement plus de quinze jours avant la présente Assemblée.

Est présent :

- Monsieur Serge BALLANT associé, titulaire de 100 actions en pleine propriété ;

Monsieur Serge BALLANT préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent détient 100 actions constituant 100% du capital social et 100% des droits de vote attachés à ces parts sociales. L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le bilan, le compte de résultat et les annexes, ainsi que l'inventaire des valeurs actives et passives de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport de gestion de la Présidence sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le texte des résolutions proposées aux Associés.

Monsieur le Président déclare ensuite que le texte des résolutions, le rapport de gestion et les documents comptables précités ont été remis à l'associé en même temps que l'ordre du jour, à l'exception de l'inventaire des valeurs actives et passives qui a été tenu à sa disposition au siège social conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

AB



[Signature]

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur la situation de la Société et son activité pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- approbations dudit rapport ;
- approbation des comptes ;
- affectation du résultat ;
- quitus de la Présidence ;
- rémunération de la Direction ;
- questions diverses.

Il est alors donné lecture des rapports de la Présidence et du texte des résolutions proposées à l'associé.

La discussion est ensuite ouverte.

Monsieur le Président constate en premier lieu qu'aucune question écrite n'a été posée.

Après divers commentaires et échanges de vues entre les membres de l'Assemblée et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes ont été successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est déficitaire de 526 €, décide de l'affecter comme suit :

- au compte Report à nouveau.....526 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

2
NB



J. H. L.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés donne à Monsieur Serge BALLANT quitus de l'exécution de son mandat de Président pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés constate qu'aucune rémunération n'a été versée à la Direction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale des Associés décide toutefois que les frais de représentation et de déplacements, et plus généralement tous les frais que la Direction exposera à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par la Présidence, lequel, après lecture, a été signé par l'associé.

Monsieur Serge BALLANT
Président Associé.

